

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**SITUATION DES ARRIERES DANS LA PREPARATION DES
RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS (RAP) –
JUILLET 2004**

**DEPARTEMENT DE L'ÉVALUATION DES OPERATIONS
(OPEV)**

10 août 2004

SITUATION DES ARRIERES DANS LA PREPARATION DES RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS (RAP) AU MOIS DE JUILLET 2004

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Introduction	1
2. Analyse de la situation des arriérés au mois de juillet 2004	2
3. Application de méthode d'échantillonnage pour les projets approuvés en 1987-1993	4
4. Conclusions	5
5. Recommandations	5

Annexes

- Annexe 1 : Situation des arriérés de RAP par secteur à la date du mois de juin 2004
Annexe 2 : Détermination de la taille de l'échantillon
Annexe 3 : Projets approuvés de 1987 à 1993 par secteur, année d'approbation, région, cpia2000, PNB/tête d'hab.90, instrument et source de financement

Le présent rapport a été établi par le groupe de travail constitué par Messieurs L.B. Askofare OCIN.3, S. Onwona, SAON.0, E.J. Porgo, OCSD.2, A. Dagamaissa, OCAR.3, S. Kone, OCCC.0, L.D. Lawson-Zankli, ONSD.0, K.Z. Nyaki, OCIN.3, M. Manaï, OPEV.0 sous la présidence de G. Giorgis, Directeur OPEV. Les tableaux et annexes ont été préparés par J. Mouanda, Assistant d'évaluation, OPEV. Pour toute question s'y rapportant, prière de contacter M. G. Giorgis, Directeur, OPEV, poste 2041 ou M. Manaï, Chargé d'évaluation en chef, OPEV, poste 2416.

**SITUATION DE LA PREPARATION
DES RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS (RAP)
AU MOIS DE JUILLET 2004**

1. Introduction

1.1 Les arriérés dans la production des rapports d'achèvement de projet (RAP), tels que signalés dans le rapport du Groupe de travail sur la qualité des projets de la Banque africaine de développement (avril 1994) ont atteint le niveau de 430 projets et programmes au 31/12/1993 (sur 630 achevés), soit un taux de couverture en RAP de 31.7 %. Des décisions du Conseil ont été prises en vue d'appliquer la recommandation du Groupe de travail selon laquelle « Il faudrait se mettre à jour, d'ici à la fin de 1997, dans la préparation des rapports d'achèvement. Compte tenu du volume de travail que cela implique, du manque de données et de la valeur limitée des anciens projets, le groupe d'étude propose que tous les projets entrepris après 1982 fassent l'objet d'un rapport d'achèvement et que les projets réalisés avant cette date ne soient pas examinés.

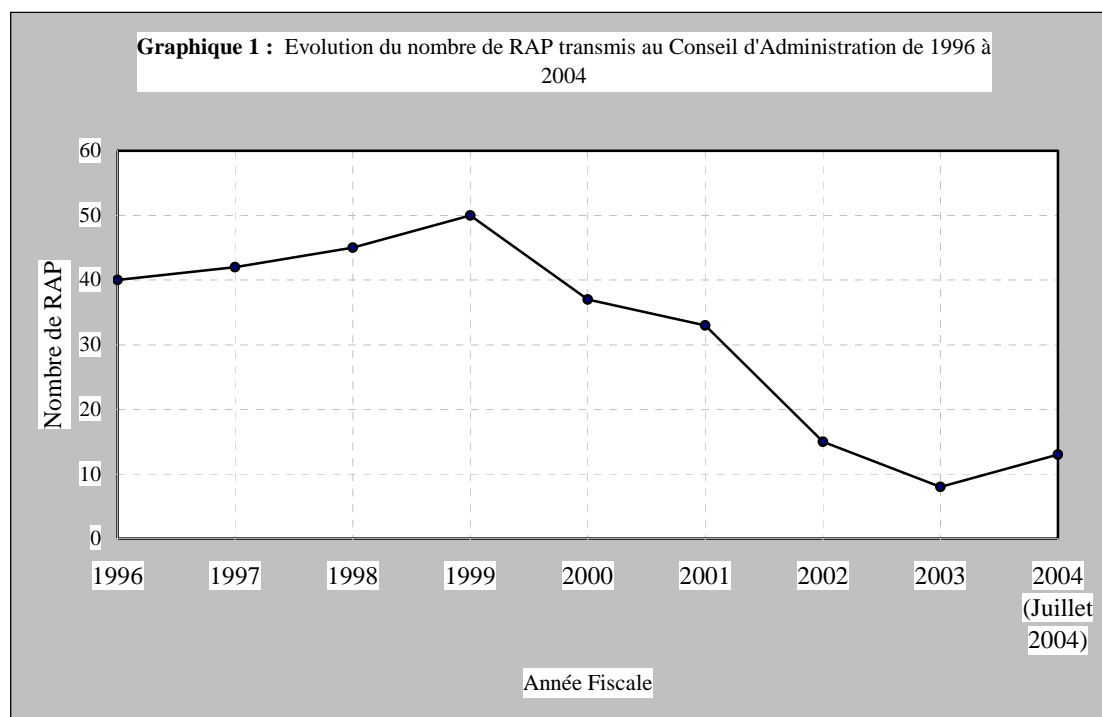
1.2 En 1997, le département de l'évaluation des opérations (OPEV) a soumis un rapport sur la situation des arriérés dans la préparation des rapports d'achèvement de projets au 30/09/1997 (réf. *ADB/BD/WP/98/25 - ADF/BD/WP/98/20*). Il ressort de ce rapport qu'après des efforts considérables réalisés par les départements opérationnels, la Banque a pu réduire le niveau d'arriérés dans la production des RAP à 164 projets (correspondant à 170 opérations) pour les opérations approuvées entre 1982-1995. Le taux de couverture est estimé sur la base des statistiques de 1995 à 46 % en 1996¹. Cependant des efforts supplémentaires étaient nécessaires afin de limiter les arriérés à un niveau minimum. Le Comité des opérations et d'efficacité de développement (CODE), a entériné la recommandation de OPEV² de relever la date à partir de laquelle les rapports d'achèvement sont exigés. L'année 1986 a été retenue comme date au-delà de laquelle, tout projet approuvé, exécuté et achevé devra avoir un rapport d'achèvement préparé par les services de la Banque.

1.3 Du 1^{er} janvier 1996 au mois de juillet 2004, 283 RAP ont été transmis pour information au Conseil d'Administration par les départements des opérations. On observe au cours de cette période que des efforts ont été fournis, avec cependant, un relâchement au cours des trois dernières années (voir tableau 1 et graphique 1 ci-après) dû en particulier à la relocalisation des services de la Banque. En effet, d'une moyenne annuelle de 44 RAPs durant la période 1996-1999, le nombre moyen de RAP a baissé au fil des années pour se situer à un niveau de 15 RAP en 2002, 8 en 2003 et 13 au mois de juillet 2004.

Année Fiscale	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (au mois de juillet)
Nombre de RAP	40	42	45	50	37	33	15	8	13

1 Voir « Etude comparative des modes d'établissement de rapport d'achèvement de projet et d'audit de performance des BDM – ADB/BD/IF/97/210-adf/bd/if/97/163 ».

2 Rapport Annuel 1987/98 du CODE – Page 6 – ADB/BD/IF/98/195 – ADF/BD/IF/98/148



1.4 Dans la perspective de pouvoir résoudre le nombre persistant d'arriérés de RAP, un groupe de travail composé de représentants des départements opérationnels et de OPEV a été mis en place. Chaque département a identifié les opérations achevées sur l'ensemble des opérations approuvées durant 1987-2004 et éligibles à la préparation de RAP. Le traitement des données a permis de constater un nombre total de 302 opérations considérées comme arriérés (y compris le secteur privé -- OPSD). Sur l'ensemble des ces arriérés, il y a 117 opérations dont le RAP est en cours de préparation ou déjà programmé, et 185 opérations ne font pour l'instant l'objet d'aucune programmation de préparation de RAP.

1.5 L'objet de cette note est de proposer des solutions idoines à l'apurement des arriérés dans la préparation des RAP, de déterminer la charge de travail nécessaire par département opérationnel pour résorber, dans les meilleurs délais, le retard accumulé et de proposer une solution définitive à cette situation, devenue, hélas, récurrente.

2. Analyse de la situation des arriérés des RAP au mois de juillet 2004

2.1 Sur l'ensemble des opérations des prêts-projets et des prêts à l'appui des réformes approuvés de 1987 à 2004 (1161 projets et programmes³), 275 opérations ont fait l'objet d'un RAP sur un ensemble de 577 opérations dont le RAP est exigible, soit un taux de réalisation (ou taux de couverture de projets achevés par un RAP) de 47,7%, qui est en deçà de la directive du Conseil qui exige que 100% des projets achevés fassent l'objet d'un RAP.

2.2 Le taux de couverture actuel se situe autour de 37,8% au niveau du secteur agricole, 38,8% pour le secteur des transports. Le meilleur taux est enregistré au niveau des programmes multisectoriels avec 62,5% (voir annexe 1). Au niveau de la répartition par source de financement, le taux de couverture des projets FAD est plus faible que celui des projets BAD. Compte tenu de l'importance de l'effet d'apprentissage des RAP, et de la qualité des enseignements à tirer des expériences opérationnelles par les divers départements de la Banque dans le contexte d'une plus grande efficacité et de résultats de développement, il est donc nécessaire de se conformer à la

³ Hors opérations sur le fonds d'assistance technique (FAT) et Dons du FAD

norme de bonne pratique au sein des banques multilatérales de développement qui consiste à assurer un taux de couverture des projets achevés par un RAP de 100%⁴, et d'apurer les arriérés dans la préparation de RAP, particulièrement, au niveau des secteurs-clé liés aux stratégies de la réduction de la pauvreté des pays FAD.

2.3 Afin de déterminer le niveau exact des arriérés des RAP, chaque département opérationnel a procédé à l'identification des prêts projets et prêts à l'appui des réformes approuvés de 1987 à 2004 en distinguant ceux qui sont potentiellement achevés mais ne disposant pas de RAP (arriérés. La situation des arriérés⁵ au mois de juin 2004 est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 2

Nombre d'arriérés de RAP par période d'approbation, Vice-Présidence Opérations et département opérationnel

Période d'approbation	OCVP						ONVP						TOTAL	
	OCAR	OCCC	OCCW	OCIN	OCSO	Total OCVP	ONAR	ONCB	ONCF	ONIN	ONSD	OPSD		Total ONVP
1987-1993	41	4	4	48	25	122	27	2	1	44	11	11	96	218
1994-1995		1				1	2			8	1	4	15	16
1996-1998	2	2	2	3	6	15	2	1	3	12	2	2	22	37
1999-2001		2	5	2	1	10	5		4	5		3	17	27
2002-2003		2		1		3						1	1	4
TOTAL	43	11	11	54	32	151	36	3	8	69	14	21	151	302

Source : Données issues des départements des opérations

2.4 Le tableau 2 ci-dessus montre que la plupart des arriérés de RAP concernent les projets approuvés entre 1987 et 1993 (ayant plus de dix ans d'âge), avec 220 opérations soit 72,2 % des arriérés. Les 84 autres opérations ne disposant pas de RAP ont été approuvées à partir de 1994.

2.5 Il ressort, donc, qu'au niveau des opérations du portefeuille approuvées de 1987 à 1993 (603 projets et programmes ayant plus de dix ans d'âge), seulement 464 opérations sont potentiellement achevées au mois de juillet 2004. Une bonne partie (139 opérations) sont encore en cours d'exécution, soit au minimum 11 ans après leur approbation.

2.6 Au niveau sectoriel, le tableau 3 ci-après montre que le secteur de l'agriculture et du développement rural occupe la grande part des arriérés (22,8 %), suivi du secteur des transports (20,9%), des secteurs sociaux (15,2 %) et des opérations appartenant à la catégorie « multisecteurs » (11,6 %). Les deux complexes des opérations OCVP et ONVP ont un niveau d'arriérés respectivement de 151 et 131 projets ou programmes. Une vingtaine d'opérations concerne le secteur privé dont le traitement fera l'objet de note particulière.

⁴ déjà cité

⁵ La liste nominative des projets ne disposant pas de RAP et considérés comme arriérés a été communiquée aux départements des opérations concernés.

Tableau 3 : Nombre d'arriérés de RAP par Secteur et Vice-Présidence Opérations

Département	Agriculture & Dévt rural	Industrie	Transport	Eau & assainissement	Énergie	Communication	Finance	Secteurs Sociaux	Multi-secteur	Total
OCVP	39	3	31	11	5	1	8	33	20	151
ONVP (hors OPSD)	29	7	32	5	8	6	14	13	16	130
OPSD	1	15					5			21
TOTAL	69	25	63	16	13	7	27	46	36	302
%	22,8	8,3	20,9	5,3	4,.	2,3	8,9	15,2	11,9	100,0

Source : OPEV- compilation des données issues des départements des opérations

2.7 Les analyses précédentes montrent une différence entre la pratique et la décision des Conseils ainsi que la norme de bonne pratique fixée par les Banques Multilatérales de Développement sur le taux de couverture des opérations achevées par des RAP. Le ratio de 100% de couverture des projets achevés par des RAP n'ayant jamais été atteint en dépit des efforts fournis par les départements des opérations.

2.8 Compte tenu des coûts liés à l'apurement des arriérés de RAP, liés à la charge de travail nécessaire pour se conformer à la norme, les propositions suivantes peuvent être examinées pour résoudre d'une manière définitive la situation :

- la révision de la date au delà de laquelle le RAP est exigé (l'année 1986 est actuellement retenue par le Conseil). Compte tenu de la valeur limitée, du point de vue des enseignements à tirer, des projets approuvés durant la période 1987-1993, et de l'indisponibilité quasi-totale de l'information pour ces projets suite à la relocalisation, le recours à une nouvelle date (1993, par exemple), aura pour effet de réduire considérablement le niveau des arriérés aux seuls projets approuvés après cette date (soit 84 projets) ;
- Le recours à la méthode d'échantillonnage représentatif, notamment pour l'apurement des arriérés des projets et programmes approuvés durant la période 1987-1993 et l'élaboration d'un RAP pour tout projet achevé approuvé après 1993. Cette proposition est étudiée en détail à la section suivante.

3. Application de méthode d'échantillonnage pour les projets approuvés en 1987-1993

3.1 La méthode est celle du choix raisonné qui consiste à construire à partir d'informations à priori sur la population étudiée, un échantillon aussi représentatif (composition) que possible du portefeuille de la Banque. Plus spécifiquement, la méthode de quotas est celle retenue. Les caractères retenus (variables de contrôle) pour assurer la conformité de L'échantillon à l'ensemble de la population (détails présentés en annexe 2) sont : le secteur, l'instrument de financement, la source de financement, la région, le PNB par habitant de 1990 et le taux de performance institutionnelle distribué en quintiles pour l'année 2000. Ces variables sont celles les plus souvent utilisés dans le cadre des récentes revues des résultats de l'évaluation (RRE) réalisées par OPEV.

3.2 Le tableau figurant en Annexe 3, donne la répartition de la population et celle de l'échantillon selon les différentes variables. Compte tenu du nombre existant de RAP, un échantillon de 54 projets susceptibles de faire l'objet d'un RAP sera tiré de façon à constituer une image aussi fidèle que possible de la population des projets approuvés durant la période 1987-1993. L'échantillon total de RAP ainsi constitué (300) en choisissant un degré de précision de 3%, correspondra à un taux de couverture par rapport aux 603 opérations approuvées, de 49,7% (environ un projet approuvé sur deux).

3.3 L'annexe 3 donne aussi la structure de l'échantillon des projets approuvés de 1987 à 1993, candidats à l'élaboration de RAP. Ceux-ci devront appartenir aux secteurs de l'agriculture, des transports et secteurs sociaux auprès des pays FAD des régions Ouest, Centre, Est et Sud mais dont deux seulement appartenant au groupe multisectoriel.

3.4 Le niveau des arriérés par période d'approbation se présente, après application de la méthode d'échantillonnage pour la période 1987-1993, comme suit (voir ci-après) :

Tableau 4 : Niveau des arriérés de RAP et charge de travail des départements des opérations

Période d'approbation	Nombre de projets éligibles à un RAP	Nombre de RAP existant	Nombre de RAP exigible
1987-1993	464	246	54
1994-1995	26	10	16
1996-1998	56	19	37
1999-2001	27	0	27
2002-2003	4	0	4
TOTAL	577	275	138

3.5 Compte tenu de la cadence annuelle de préparation de RAP par les départements des opérations (au nombre de 35 à 40 par an en moyenne), le nombre de RAP en arriérés demeure important et nécessitera au minimum 4 ans pour être totalement apuré.

4. Conclusions

4.1 Des efforts importants ont été déployés par les départements des opérations en vue d'éponger d'une manière définitive les arriérés de RAP. Cependant au mois de juillet 2004, ces arriérés se situent à **302** projets dont **218** ont été approuvés durant la période 1987-1993. Au niveau sectoriel, les arriérés de RAP se situent au niveau des secteurs agricole et de transport qui constituent une part importante du portefeuille du Groupe de la Banque. Ainsi, d'autres efforts devront être déployés en vue de limiter les RAP en souffrance à leur niveau minimal et parvenir au taux de 100% en application de la décision du Conseil et de la norme de bonne pratique des BMD.

4.2 Le recours à la méthode d'échantillonnage, pour apurer les arriérés des opérations approuvées entre 1987 et 1993, limite le nombre supplémentaire de RAP à préparer à **54** en plus de ceux actuellement existants, soit un niveau d'arriérés de **138** projets ou programmes au total, nécessitant au rythme actuel de préparation des RAP, un minimum de 4 ans pour son apurement. Cependant, le relèvement de la date d'exigence de RAP de 1987 à 1994 permettra de limiter le nombre de RAP en arriérés à **84** projets uniquement nécessitant 2 ans uniquement au rythme normal de préparation des RAP.

5. Recommandations

5.1 Compte tenu de la valeur limitée, du point de vue des enseignements à tirer, des projets approuvés durant la période 1987-1993, et de l'indisponibilité quasi-totale de l'information pour ces projets, il est recommandé aux membres de CODE de statuer sur l'une des deux options suivantes :

- Relever la date d'exigibilité de RAP à tous les projets approuvés après 1993 (au lieu de 1986 précédemment appliquée) avec pour conséquence de limiter le nombre d'arriérés de RAP à **84** projets ; ou bien :

- Compléter la préparation des RAP pour les projets approuvés de 1987 à 1993, par échantillonnage, et ce pour un échantillon de 54 projets dont la structure et la composition sont définies ci-dessus (paragraphe 3.3 et annexe 3) et exiger la réalisation d'un RAP pour tout projet approuvé après 1993.

5.2 Le niveau d'arriérés actuel est tel que des ressources budgétaires exceptionnelles (par l'augmentation du budget de consultants alloué aux départements) seraient dégagées en vue de l'apurer dans les meilleurs délais. Une enveloppe budgétaire globale pour réaliser **84 ou 138** RAP (selon l'option retenue) devra être déterminée d'un commun accord avec les départements des opérations.

5.3 Des efforts supplémentaires devront être concentrés sur les secteurs-clé (agriculture et développement rural, santé, éducation, et programmes d'appui aux réformes de politique) liés à la lutte contre la pauvreté et à l'efficacité de développement surtout au niveau des pays éligibles au FAD dont le taux de couverture actuel est faible.

5.4 Il est également recommandé de spécifier, dans le cadre des nouvelles directives en matière de préparation de RAP, que la préparation de RAP « complet » doit être effectuée pour les secteurs dits prioritaires (pour les domaines d'intervention retenus dans le cadre du plan stratégique). Pour les secteurs « traditionnels » de la Banque (transport, équipements collectifs et industrie), des rapports « allégés » ou « Notes d'achèvement de projets » pourraient être élaborés sur la base de nouvelles directives.

5.5 Des procédures spécifiques en matière de préparation de RAP « allégé » devront être également appliquées pour les projets appartenant aux projets à l'arrêt ou en voie d'annulation ou dont les soldes de prêts ont été annulés ou réalloués dans le cadre de la restructuration de portefeuille par pays.

5.6 Un groupe de travail ad-hoc, composé des représentants des départements opérationnels concernés, de OPEV et du département des politiques et de revue des performances (POPR), devra être constitué en vue d'examiner, sur la base des informations disponibles, les projets approuvés durant la période 1987 et 1993 en vue de déterminer l'échantillon de projets candidats à un RAP complet en suivant la démarche proposée, et recenser les projets approuvés durant la période 1994-2003 mais n'ayant pas fait l'objet de RAP en vue d'aligner ces projets aux secteurs d'intervention dits « prioritaires » retenus dans le cadre des documents de stratégie par pays (DSP) 2002-2004 tels qu'approuvés par la Banque. Ces derniers formeront la liste des projets des projets candidats au RAP complet.

5.7 Les emprunteurs et leurs agences d'exécution, devront être rappelés lors des missions de supervision ou de revue de la performance de portefeuille de la nécessité de préparer le rapport d'achèvement des projets financés et ce, en application des conditions générales des prêts. Pour ceux ne disposant pas de capacités suffisantes pour l'élaboration de RAP, ils doivent être davantage impliqués dans la préparation du RAP par les services de la Banque. Leur contribution consisterait à évaluer les performances de l'exécution et des réalisations techniques, économiques, financières, sociales et environnementales et à apprécier le rôle des diverses parties intervenant dans l'exécution du projet. L'exigence de la Banque quant à la production d'un rapport d'achèvement séparé par l'Emprunteur pourrait être précisément satisfaite par cette contribution qui devra être annexée au RAP établi par le personnel de la Banque.

5.8 OPEV devra être en mesure d'indiquer, dans le cadre de la préparation annuelle du rapport sur l'efficacité de développement, les secteurs ainsi que les pays pour lesquels un taux minimum de projets achevés pour lesquels des RAP approfondis devraient être préparés (notamment pour les projets d'assistance technique ou touchant les thèmes transversaux retenus par le plan stratégique : genre, gouvernance, développement durable).

5.9 Il est enfin recommandé d'améliorer la qualité analytique des RAP par l'approfondissement des analyses des performances, des facteurs de durabilité et de l'évaluation des effets sur les résultats de développement tout en améliorant la qualité des leçons et recommandations liées à la conception et à la mise en oeuvre des opérations futures dans le contexte de la gestion axée sur les résultats. La révision des directives actuelles et du processus de revue de la qualité des RAP, en vue de tenir compte de ces aspects, devra être effectuée.

ANNEXE 1

**Situation des arriérés de RAP par période d'année d'approbation et par secteur
à la date du 22/07/2004**

Année d'approbation par période		Agric. & Dévt. rural	Industrie	Transport	Eau & assain.	Énergie	Communi- cation	Finance	Secteurs Sociaux	Multisect.	Total
1987-1993	N. Projets approuvés	135	44	99	44	37	16	61	101	66	603
	N. Projets Éligibles	102	30	83	32	25	13	45	74	60	464
	N. RAP	40	14	35	18	16	7	31	38	47	246
	Arriérés en RAP	62	16	48	14	9	6	14	36	13	218
	Taux de couverture en RAP	39.2	46.7	42.2	56.3	64.0	53.8	68.9	51.4	78.3	53.0
1994-1995	N. Projets approuvés	5	9	7	2	2	0	8	4	4	41
	N. Projets Éligibles	4	5	4	1	1	0	6	1	4	26
	N. RAP	2	1	2	1	0	0	1	0	3	10
	Arriérés en RAP	2	4	2	0	1	0	5	1	1	16
	Taux de couverture en RAP	50.0	20.0	50.0	100.0	0.0	-	16.7	0.0	75.0	38.5
1996-1998	N. Projets approuvés	33	11	20	7	9	3	5	44	28	160
	N. Projets Éligibles	3	4	9	2	3	2	5	8	20	56
	N. RAP	0	1	3	0	0	1	3	1	10	19
	Arriérés en RAP	3	3	6	2	3	1	2	7	10	37
	Taux de couverture en RAP	0.0	25.0	33.3	0.0	0.0	50.0	60.0	12.5	50.0	33.9
1999-2001	N. Projets approuvés	60	4	31	10	8	1	24	43	21	202
	N. Projets Éligibles	2	1	6	0	0	0	6	2	10	27
	N. RAP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Arriérés en RAP	2	1	6	0	0	0	6	2	10	27
	Taux de couverture en RAP	0.0	0.0	0.0	-	-	-	0.0	0.0	0.0	0.0
2002-2003	N. Projets approuvés	44	5	21	10	6	1	24	26	18	155
	N. Projets Éligibles	0	1	1	0	0	0	0	0	2	4
	N. RAP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Arriérés en RAP	0	1	1	0	0	0	0	0	2	4
	Taux de couverture en RAP	#DIV/0!	0.0	0.0	-	-	-	-	-	0.0	0.0
TOTAL	N. Projets approuvés	277	73	178	73	62	21	122	218	137	1161
	N. Projets Éligibles	111	41	103	35	29	15	62	85	96	577
	N. RAP	42	16	40	19	16	8	35	39	60	275
	Arriérés en RAP	69	25	63	16	13	7	27	46	36	302
	Taux de couverture en RAP	37.8	39.0	38.8	54.3	55.2	53.3	56.5	45.9	62.5	47.7

Source : Données d'OPEV et données des départements opérationnels

Note : Le taux de couverture en RAP est le rapport entre le nombre de RAP et le nombre de projets éligibles

Détermination de la taille de l'échantillon

La détermination de la taille de l'échantillon des projets prend en compte, entre autres, le degré de précision voulu, le degré de confiance désiré et l'effectif de la population. La formule de calcul diffère selon que la taille de la population dépasse ou pas 10 000 unités. Le nombre de projets¹ approuvés de 1987 à 1993 est égal à 603¹. Ce nombre ne dépassant pas 10 000, la taille de l'échantillon sera déduite et calculée par la formule

$$n_f = \frac{n}{1 + \left(\frac{n}{N}\right)}$$

avec

n_f = la taille désirée de l'échantillon lorsque l'effectif de la population est inférieur à 10 000.

N = l'effectif estimé de la population (*Nombre de projets approuvés entre 1987 et 1993*)

n = la taille désirée de l'échantillon lorsque l'effectif de la population est supérieur à 10 000.

Il faut donc au préalable calculer **n**.

Calcul de n : Lorsque la taille de la population est supérieure à 10 000, on a :

$$n = \frac{Z^2 PQ}{d^2}$$

avec n = la taille désirée de l'échantillon

Z = l'écart entre les proportions observées et les proportions prévues, lequel écart est généralement fixé à 1,96 (*ou plus simplement à 2,0*) qui correspond à un degré de confiance de 95 %

P = la proportion de la population cible ayant une caractéristique donnée ; (*par exemple la proportion des projets satisfaisants*). S'il n'existe pas d'estimation, on peut utiliser 50 %

En l'espèce nous avons selon la revue des résultats de l'évaluation 1996-1998, environ 84 % des projets satisfaisants.

$$Q = 1 - P = 1 - 0.84 = 0.16$$

d = le degré de précision que nous souhaitons ici à 3 %.

Selon cette formule : $n = \frac{(2)^2(0,84)(0,16)}{(0,03)^2} = 597$

Ainsi avec $n=597$, $N=603$, on a finalement

$$n_f = \frac{597}{1 + \left(\frac{597}{603}\right)} = \mathbf{300}$$

La taille de l'échantillon recherchée est de **300 projets** pour un degré de précision de 3 % (elle est de 216 et 159 projets, pour un degré de précision respectif de 4% et 5%)

ANNEXE 3

Projets approuvés de 1987 à 1993 par secteur, année d'approbation, région, cpia2000,
PNB/tête d'hab.90, instrument et source de financement

I. SECTEUR	POPULATION		Projets			N. RAP à réaliser ⁶
	No. de projets	Part du total (%)	Echantillon	avec RAP	Différence	
Agriculture & développement	135	22.4	67	40	27	27
Industrie	44	7.3	22	14	8	0
Eau & Assainissement	44	7.3	22	18	4	4
Energie	37	6.1	18	16	2	2
Transport/communication	115	19.1	57	42	15	9
Finance	61	10.1	30	31	-1	0
Secteurs sociaux	101	16.7	50	38	12	12
Multisector	66	10.9	33	47	-14	0
TOTAL	603	100.0	300	246		54
III. INSTRUMENT DE PRÊT						
Prêts-Projets	533	88.4	265	189	76	54
Prêts projets (PL)	456	75.6	227	149	78	54
Lignes of credit (LC)	60	10.0	30	31	-1	0
Invest. Sect & Rehab. (SI)	17	2.8	8	9	-1	0
Prêts à l'appui des réformes	70	11.6	35	57	-22	0
Ajustement Structurel (SL)	49	8.1	24	40	-16	0
Ajustement Sectoriel (SA)	21	3.5	10	17	-7	0
TOTAL	603	100.0	300	246		54
IV. SOURCE DE FINANCEMENT						
BAD	223	37.0	111	112	-1	0
FAD	360	59.7	179	128	51	51
FSN	20	3.3	10	6	4	3
TOTAL	603	100.0	300	246		54
III. PAYS						
Département/Pays						
Centre	94	15.6	47	26	21	13
Est	109	18.1	54	46	8	10
Nord	93	15.4	46	67	-21	0
Sud	106	17.6	53	43	10	10
Ouest	188	31.2	94	62	32	17
Multinational	13	2.2	6	2	4	4
TOTAL	603	100.0	300	246		54

⁶ Répartition des 54 opérations dans les secteurs prioritaires

I. SECTEUR	POPULATION		Echantillon	Projets avec RAP	Différence	N. RAP à réaliser ⁷
	No. de projets	Part du total (%)				
III. PAYS						
PNB/tête d'hab. 1999						
\$ 500 +	245	40.6	122	125	-3	0
\$ 0 – 499	345	57.2	172	119	53	52
Multinational	13	2.2	6	2	4	2
TOTAL	603	100.0	300	246		54
CPIA quintile 2001						
1st quintile	121	20.1	60	68	-8	0
2nd quintile	182	30.2	91	85	6	8
3rd quintile	113	18.7	56	39	17	14
4th & 5th quintile	174	28.9	87	52	35	32
Multinational	13	2.2	6	2	4	0
TOTAL	603	100.0	300	246		54

N.B : Proposition de répartition de l'échantillon. Le choix des projets candidats s'effectuera sur la base de la structure de l'échantillon (54 opérations).

⁷ Répartition des 54 opérations sur les secteurs prioritaires